

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ERASME

Jeudi 8 juillet 2021 en visioconférence

Membres du conseil présents ou représentés: Philippe BOUQUILLION, Pierre-André BUVET, Anne CAMMILLERI, Julien CAZALA, Manon FONTAINE, Rémi GAGNAYRE, Pascale GARNIER, Florian HOUSSIER représenté par Hakima MEGHERBI, Karima KENFOUD, Guillemette de LARQUIER, Pascale MOLINIER, Françoise PALLEAU-PAPIN, Antoine PECOUD, Nader NEFZI, Manuela NGABA (suppléante), Séverine RINGANADEPOULLE, Françoise SULLET- NYLANDER, Manel TOUMI

Membre du conseil excusé : Victor DUCHESNE

Membres du conseil absent.e.s : Guillaume BENNE, Viviane BIRARD

Membres invitées présentes : Nathalie COUTINET, Anne FAUCHON, Alexandra LEPINE,

Membres invitées excusées: Karine GRANDPIERRE, Cécile VINCENT- CASSY

Ordre du jour

- Informations générales,
- Election du directeur / de la directrice de l'école doctorale,
- Compte-rendu du conseil des écoles doctorales du 21 juin 2021,
- Financements des doctorants,
- Attribution des contrats doctoraux – campagne 2021,
- Examen de la candidature en doctorat de Madame Escarmant,
- Questions diverses.

Antoine Pécoud administrateur provisoire de l'école doctorale, ouvre la séance par des informations générales. Viviane Birard étant absente, la situation de l'école est compliquée depuis quelques semaines. Vu la situation, il n'est pas possible d'approuver le PV du dernier conseil.

Antoine Pécoud remercie Sandrine Caron et Alexandra Lépine pour l'intérim de la gestion de l'ED.

Alexandra Lépine apporte une précision concernant le déroulement de ce conseil : Pascale Molinier assure l'administration provisoire du CEPN, elle n'est donc pas présente en ce début de conseil car elle n'utilisera pas son droit de vote pour l'élection du directeur de l'ED. Elle rejoindra le conseil après ce vote.

Antoine Pécoud fait un point sur les courriers de doléances des doctorants. Leurs demandes ont été discutées lors du collège des écoles doctorales. La vice-présidente de la commission recherche leur a déjà fait une réponse : la reconduction de l'exonération des droits d'inscriptions (hors CVEC) pour les doctorants en dernière année avec engagement de soutenance au plus tard le 30 juin 2022.

Dernière information générale : une distribution de tickets-service aux doctorants, d'une valeur de 50 euros, a été organisée et est permise grâce au budget non employé cette année en raison de la situation sanitaire.

Antoine Pécoud quitte la réunion. Alexandra Lépine prend la parole pour expliquer le déroulement de l'élection.

Point 2 : Election du directeur / de la directrice de l'école doctorale

Il faut désigner le président ou la présidente de séance : ce peut être Alexandra Lépine ou le doyen d'âge. Le conseil désigne Mme Lépine comme présidente de séance. Il y a deux candidats : Antoine Pécoud et Camal Gallouj. Le conseil décide que :

- les candidats auront 10 minutes de présentation
- le passage se fera par ordre alphabétique
- le conseil posera ensuite des questions aux candidats

Alexandra Lépine précise que le vote se fera, ensuite, par voie électronique de manière anonyme. L'élection se fait à la majorité absolue (la moitié des membres + 1).

Les 2 candidats sont invités à rejoindre la réunion. C'est M. Gallouj qui prend la parole en premier.

Camal Gallouj :

Je suis professeur de sciences de gestion à l'USPN, avant cela j'ai été maître de conférences en économie, une vingtaine d'année, à l'université de Lille. Puis quand je suis passé professeur, j'ai changé de discipline et suis passé en gestion, pendant 2 ans à Brest et j'ai rejoint, ensuite, l'USPN, par mutation à l'IUT de Saint-Denis.

En ce qui concerne mes travaux en science de gestion, je n'ai pas une spécialité classique mais une spécialité sectorielle, ce qui signifie que ce qui m'intéresse ce sont les services publics, privés, commerce... Je m'intéresse dans ce champ à l'organisation, la stratégie, au marketing... Actuellement je suis sur les problèmes de commerce et de distribution, notamment avec les pays émergents.

Je vais passer à ma vision de l'école doctorale, je n'ai pas préparé un programme spécifique puisque généralement avant de faire un programme, il faut faire un diagnostic. J'ai quelques pistes de réflexion et quelques visions à long terme que je souhaiterais partager.

Je suis sensible à toutes les problématiques actuelles de l'école doctorale, j'ai eu le plaisir de participer avec certains d'entre vous au comité de sélection des contrats doctoraux, et les problématiques de plagiat sont, effectivement, importantes, tout en sachant que je veux éviter que le plagiat devienne un problème exclusivement technique.

La 2^{ème} problématique qui me semble cruciale, c'est l'abandon de thèse. C'est extrêmement important, je comprends que l'on abandonne sa thèse pour des raisons opportunistes car on a une opportunité qu'on ne peut pas refuser, mais je le comprends moins quand le doctorant est financé. Donc, il y a un travail à faire là-dessus pour réduire ces abandons de thèse.

La 3^{ème} problématique, c'est le nombre de doctorant encadré par les enseignants, j'ai cru comprendre qu'une règle de 8 doctorants avait été voté, c'est aussi différent selon les disciplines, mais moi, en science de gestion, je trouve cela totalement excessif. Dans certaines universités la norme est

de 5, à titre personnel, je n'ai jamais pu encadrer plus de 3 personnes en même temps. Et je pense que cette problématique est importante car elle permet de réduire les abandons de thèse. Dans mes perspectives, je souhaiterais qu'on augmente le nombre de doctorants dans nos disciplines, je crois qu'on est autour de 300 doctorants, j'aimerais augmenter ce nombre mais je vois, par exemple, en économie et gestion qu'il n'y a pas assez de HDR.

Concernant les doctorants, je voudrais insister sur des pistes que j'aimerais développer : le nombre de thèses professionnelles, c'est un plus pour l'enseignant mais aussi pour les autres doctorants du laboratoire. Il me semble, aussi, que les bourses CIFRE sont une opportunité importante et il faudrait développer des relations avec le monde industriel, personnellement j'ai des relations avec le GPS et il faudrait, au niveau de nos disciplines, nouer des accords avec le GPS qui pourraient nous ouvrir des pistes pour des CIFRE.

Et puis les cotutelles, nous n'en n'avons pas suffisamment, je pense que c'est extrêmement important pour développer l'assise internationale d'USPN.

Le 4^{ème} point concernant les doctorants, c'est les doctorants non financés. Je pense qu'il faut accroître le nombre de doctorants non financés parce qu'il y a beaucoup de profil atypique qui sont intéressants et parce que le financement n'est pas le garant de la qualité des thèses.

5^{ème} point : un meilleur équilibre des contrats doctoraux. J'ai ma vision en économie-gestion, nous n'avons pas suffisamment de doctorant en science de gestion, mais je pense que dans d'autres laboratoires, on peut avoir la même problématique.

6^{ème} point, une tendance que je vois émerger, c'est les thèses sur travaux. Je pense que les thèses sur travaux ont été détournées de leur principe initial, la thèse perd tout son sens.

7^{ème} point, une meilleure cohésion au sein de l'école doctorale, il y a plein de domaines qui me parle, il faudrait que l'on puisse travailler un peu plus ensemble. L'outil, qui est le colloque doctoral, mais qui a lieu tous les 2 ans, pourrait se transformer en outil annuel, c'est-à-dire faire tous les ans une journée qui regrouperait nos doctorants pour échanger, discuter et favoriser les synergies.

En conclusion, pour moi, l'école doctorale est une institution dont le produit final est le docteur et la priorité doit être le bien-être des doctorants et leur accompagnement. Il y a des disparités entre les laboratoires en termes de ressources, de moyens... sur lesquelles il faudrait travailler

En résumé, mes perspectives consistent à élargir, simplifier, accompagner. Élargir la base des doctorants, simplifier les procédures, accompagner les doctorants mais aussi les directeurs en tenant compte de la spécificité des disciplines.

Antoine Pécoud :

Je suis arrivé en 2012 à l'USPN comme professeur de sociologie à l'UFR DSPS, j'ai eu 8 doctorants dont 3 ont déjà soutenu. Je fréquente l'ED Erasme depuis un certain temps, puisque j'ai commencé à participer au conseil en 2014, en tant que directeur de laboratoire. A la fin du mandat de Gilles Brougère, j'ai intégré le bureau, puis quand Karl-Leo Schwering a été élu directeur, je suis devenu directeur adjoint de l'école doctorale. En termes de programme, je n'ai pas une vision à 10 ans pour l'ED, mais je veux préciser ce que je compte faire car il y a des points sur lesquels il faut être clair. La première chose, c'est le rôle des laboratoires. Il n'est pas toujours facile d'être directeur car on est coincé entre les injonctions de l'école doctorale et les problématiques des laboratoires. Le directeur de l'ED parle aux directeurs de laboratoire, mais plus rarement, au-delà, aux directeurs de thèse directement. Parfois l'ED a cherché à « convoquer » les directeurs de thèses pour des réunions mais

cela marche moyennement. Je propose, donc, que l'ED « s'invite » dans les AG, les réunions des laboratoires et des doctorants, afin de parler plus directement avec les directeurs et les doctorants. C'est peut-être le meilleur moyen de reconnecter avec la base des laboratoires et des doctorants et pas seulement les doctorants élus.

Le 2^{ème} point important, c'est le changement en cours : avec la fin de SPC, l'ED est plus fortement connectés au BRED et à l'ED Galilée. C'est un changement structurel déjà bien entamé et qui va se poursuivre, car l'ED Erasme compte déménager l'an prochain pour s'installer avec l'ED Galilée dans le bâtiment de la présidence. Mais cela pose des questions comme le contact que nous avons avec les doctorants : Viviane Birard a toujours eu beaucoup de contact avec les doctorants, sa porte est toujours ouverte pour aider les doctorants à résoudre leurs problèmes. Il faut garantir que cela ne se perde pas avec le déménagement. Il faut accompagner ce changement.

Il y a, par ailleurs, des perspectives de coopération intéressante avec l'ED Galilée comme, concrètement, la journée de rentrée commune aux 2 ED et une cérémonie de remise de diplômes de docteur. Il y a d'autres pistes comme créer des contrats doctoraux qui seraient « sciences dures/SHS », on peut imaginer diverses collaborations, cela peut nous ancrer dans certaines dynamiques de l'université, notamment sur les questions d'interdisciplinarité.

Il faut, dans cette reconfiguration, s'assurer que le contact avec les doctorants ne soit pas amoindri par ces changements.

En parallèle, il y a une injonction contradictoire puisque on se renforce sur le site et en même temps on doit investir le Campus Condorcet, je n'ai pas d'idée très précise sur comment concilier les deux mais il va falloir y réfléchir.

Je souhaite prendre position sur deux points épineux à l'ED. La première est la question des notes : quelle est la moyenne minimale à avoir pour entrer en doctorat ? La note de 14 me paraît artificielle, et une des pistes à regarder serait de voir le niveau de l'étudiant par rapport à sa promotion de master. Le 2^{ème} point c'est la question du financement, je suis partisan pour ouvrir l'ED à des thèses non financées, on ne peut pas se priver de doctorants qui ont des profils très intéressants. Je suis, aussi sensible aux doctorants qui font une thèse tout en travaillant, et pour lesquels c'est difficile. Par le passé, il est arrivé que des doctorants non financés doivent fournir des preuves de financement, je suis contre cette pratique. Une piste, discutée au collège des écoles doctorales, serait de faire une sorte d'attestation sur l'honneur où le doctorant garantirait qu'il a les moyens de faire sa thèse et le temps nécessaire.

Cela pose, aussi, une question assez technique, celle des thèses à mi-temps qui sont généralement réservées à ceux qui travaillent, par exemple comme psychologue ou juriste ... Est-ce qu'on ouvre les thèses à mi-temps à ceux qui ont un travail « alimentaire » ? Il faudra en discuter avec le conseil.

Il y a aussi des choses à faire sur la question de la diffusion. Je vois des sujets passionnants et on pourrait envisager que l'ED les valorise davantage sous la forme d'une petite revue, on doit réfléchir au format mais cela permettrait de rendre visible ces travaux. L'ED pourrait, sur le plan financier, soutenir de petites publications.

Je termine par la question du bureau. Je suis attaché à la collégialité. J'ai décidé de ne pas pré-constituer un bureau car il me semblait que cela était délicat pour le moment. J'ai déjà commencé à discuter avec des collègues de façon informelle. Le bureau aurait essentiellement vocation à gérer les formations, le colloque des doctorants et les financements des doctorants pour les colloques, les missions sur le terrain.

Alexandra Lépine laisse la parole aux membres du conseil pour les questions aux deux candidats.

Françoise Palteau

J'ai une question, au sujet de l'emploi pour les doctorants, pour M. Gallouj. Je me réjouis que vous envisagiez de développer les contrats CIFRE et les relations avec le monde industriel, car j'avais compris que précédemment vous pensiez que l'on devait faire une thèse seulement pour devenir enseignant-chercheur ou pour travailler dans le secteur public. Qu'est-ce qui vous a amené à changer d'avis sur ce sujet ?

Camal Gallouj

Je n'ai jamais pensé que faire une thèse destinait exclusivement à l'enseignement supérieur. Généralement quand on a fait une thèse financée, on est dans des problématiques universitaires. Après quelques-uns vont en entreprise mais techniquement les doctorants financés sont les meilleurs et ceux-là, leur perspective c'est d'être maître de conférence ou professeur d'université. Mais, aujourd'hui, l'essentiel des doctorants se présentent sur le marché du travail, à l'extérieur. Le problème dans le monde industriel, c'est que, quand vous arrivez, après 3 ou 4 années de thèse avec un doctorat, ce n'est pas suffisamment valorisé. Si vous voulez aller vers le monde industriel, il faut déjà avoir un certains nombres de contact, d'où l'idée des CIFRE, mais les CIFRE c'est très compliqué à obtenir, pour en obtenir il faut passer par les associations et les réseaux professionnels. C'est plus facile pour les doctorants en sciences dures.

Bernard Haftel

J'ai 2 questions, une assez général pour les 2 candidats et une plus spécifique pour M. Gallouj. La première question est la suivante : on a rencontré des difficultés de manière récurrente, depuis quelques années, à l'école doctorale. Il y a une raison à cela, qui me semble être sa pluridisciplinarité, qui est une richesse, mais aussi une difficulté car on se rend compte qu'on ne raisonne pas de la même manière dans toutes les disciplines. Comment est-ce que vous comptez prendre en compte cette pluridisciplinarité ?

M. Gallouj disait qu'il voulait réduire le nombre de doctorant par directeur de thèse, mais je ne comprends pas car vous voulez réduire ce nombre tout en augmentant le nombre de doctorants à l'école doctorale. Comment envisagez-vous de faire ces 2 choses en même temps, car cela me semble un peu contradictoire ?

Camal Gallouj

J'avais pris mon exemple, je ne peux pas aller au-delà de 3 doctorants mais je suis d'accord cela dépend des disciplines. Je ne souhaite pas réduire, il serait souhaitable de voir selon les disciplines. Mais si on réduit, comment on augmente le nombre global de doctorants ? Il faut accroître le nombre de HDR. Il y a aussi un certain nombre d'enseignant chercheur qui n'encadre pas pour des raisons purement techniques. Personnellement, j'ai du mal à trouver des doctorants, je suis obligé d'aller les chercher à l'extérieur. Il y a un certain nombre d'enseignants qui ont la même difficulté et qui n'encadre pas de doctorant. Il est évident qu'on ne peut pas avoir une règle commune à tout le monde, on a une base commune et après tout évolue autour de cette base.

Antoine Pécoud

Concernant la pluridisciplinarité, c'est effectivement typique de l'école doctorale Erasme. C'est pour cela que j'ai l'intention de renforcer les liens avec les laboratoires. Je pense que cette pluridisciplinarité est, aussi, un atout, et qu'un certain nombre de problèmes peuvent être réglés par un minimum de bon sens et de discussion avec les directeurs de laboratoire. La pluridisciplinarité est un problème si on plaque des règles uniques à tout le monde.

Concernant la règle des 8 doctorants par directeur de thèse, je n'ai pas l'intention de la modifier. Je ne raisonne pas en terme d'augmenter ou diminuer le nombre de doctorants. Pour les thèses CIFRE, il y a beaucoup de projets mais qui n'aboutissent pas forcément, j'y suis favorable mais il faut être réaliste : c'est très compliqué d'en signer. L'augmentation du nombre de doctorants pourrait poser un problème de gestion à l'école doctorale. Pour l'augmentation des HDR, ce n'est pas dans les prérogatives de l'école doctorale, ce sont les laboratoires qui peuvent encourager à passer des HDR, l'école doctorale ne peut que favoriser le co-encadrement, ce qui peut encourager ces enseignants à passer leur HDR.

Beaucoup de nos doctorants viennent de l'extérieur mais il me semble que nous n'avons pas beaucoup de master recherche, donc le vivier interne n'est pas énorme.

Philippe Bouquillon

J'ai une question concernant la dimension internationale de l'école doctorale. Quelle est votre réflexion sur ce sujet, en particulier concernant les doctorants étrangers, ceux qui sont souvent sur le terrain à l'étranger et qui sont, donc, loin de notre université. Cela pose notamment des problèmes de formations, lorsqu'elles sont faites en dehors d'USPN.

Camal Gallouj

La dimension internationale me semble centrale surtout dans la conjoncture actuelle : les universités se battent sur les classements. Et quand j'ai dit que je souhaitais augmenter le nombre de doctorants c'est pour asseoir l'assise de la production de doctorants d'USPN par rapport aux autres universités. Plus on produit de doctorants, plus on est reconnu comme université importante, cela implique des doctorants à l'international. La vision que j'ai par rapport à l'international, pour l'instant, se résume à la cotutelle, il n'y a que cet outil qui me semble réaliste.

On pourrait également profiter du collège des écoles doctorales pour l'internationaliser un peu, par exemple en rendant plus international le colloque des doctorants.

Autre point : développer les universités d'été, ce qui n'est pas le cas à USPN. Le campus d'USPN n'est pas ce qu'il a de mieux, l'été, pour les doctorants mais on peut envisager de trouver des sites plus agréables pour organiser ces universités d'été.

Antoine Pécoud

Je pense qu'on est déjà très internationalisé, on a un grand nombre de doctorants étrangers, y compris un certain nombre de doctorants qui sont basés ailleurs qu'en France. Les cotutelles sont une solution mais il y a un obstacle important : on ne peut pas avoir un contrat doctoral et une cotutelle. On peut s'interroger sur cette question.

Mais le vrai problème pour ces doctorants qui sont à l'étranger, c'est les formations. On a des formations obligatoires, des formations qui sont dispensées sur le site d'USPN et c'est très difficile

pour les doctorants qui sont loin de suivre ces formations. Mais il y a aussi d'autres formations « à la carte » et on peut aussi reconnaître des formations qui se font à l'étranger. Il me semble quand même que les doctorants à l'international devraient séjourner un certain nombre de mois dans notre université.

Il faut, aussi, qu'on soit plus clair pour les informer qu'ils doivent suivre les formations quand ils sont en France.

Il faut un meilleur suivi des doctorants étrangers, il faut être pragmatique : identifier les cas et résoudre les problèmes.

Séverine Ringanadepouille

Les doctorants sur le terrain ont des besoins précis et concrets, je ne vous ai pas entendu en parler. Ils ont aussi besoin d'une direction qui sera attentive aux difficultés et aux mouvements sociétaux. On a besoin d'un directeur qui saura s'extirper des enjeux dans lesquels il est au sein de son laboratoire. Je ne vous ai pas entendu sur ce qui a déjà été posé sur le papier par les doctorants depuis un an, je vous entends sur le futur mais pas sur ce qui se passe actuellement. Je ne vous ai pas entendu, non plus, sur ce qui s'est fait avant et donc sur la continuité. Nous, doctorants, n'avons pas eu de communication avec vous : comment envisagez-vous notre place, alors que nous sommes les premiers interlocuteurs avec les doctorants.

Je voulais aussi préciser, que nous avons eu les jurys des contrats doctoraux qui nous ont donné un aperçu de votre posture vis-à-vis de ces contrats. Il y a eu un laisser-aller au niveau des critères de sélection, il y a eu une absence de rigueur sur la sélection. Quels seraient les critères si vous les changez ? Si vous abaissez ces critères, comment allez-vous garder et maintenir la qualité du doctorat ?

Camal Gallouj

Tout est une question de perception, je n'ai pas l'impression qu'on a abaissé les critères. J'ai trouvé tous les candidats que j'ai écoutés très méritants, ce sont des candidats qui ont été sélectionnés par leur laboratoire. On peut dire : lui a 12 de moyenne et un autre a 11, mais pour moi cela ne veut rien dire si le sujet est passionnant. Ce qui compte pour moi, c'est le projet : s'il est intéressant, faisable, est-ce qu'il a une valeur ajoutée pour notre université, il ne faut pas être élitiste au-delà de l'élitisme. Après quand vous dites 'est-ce que le directeur est disponible', mes doctorants ont mon portable, ils me dérangent quand ils veulent. Le doctorant a besoin d'un suivi « technique » mais il a besoin à 90% d'encouragement. Le directeur de l'école doctorale, il est en contact avec les directeurs de thèse, mais normalement, s'il y a un problème, c'est à vous d'aller le voir, la démarche doit venir de vous. Si vous avez des griefs très précis, je peux répondre. Le flou de vos revendications répond au flou de ma présentation. Quand vous êtes à l'école doctorale vous n'êtes plus dans le laboratoire, donc forcément vous vous extirpez des enjeux de votre laboratoire.

Antoine Pécoud

Il est vrai que je n'ai pas communiqué avec les représentants des doctorants, au moment où j'ai déposé ma candidature, mais je n'ai communiqué avec personne. Je n'ai pas souhaité court-circuiter les doctorants, je n'ai pas eu d'entretien non plus avec les directeurs de laboratoires, ni les personnels administratifs. Cela ne signifie pas qu'il y a de l'indifférence ou du dédain vis-à-vis des doctorants.

Concernant les contrats doctoraux, il faut être assez précis, c'est un petit nombre des doctorants inscrits, donc, est-ce qu'on baisse le niveau général du doctorat ou seulement celui des contrats doctoraux. Je ne suis pas d'accord pour baisser le niveau. Je pense que le jury a fait un travail comparable aux années précédentes. Je n'ai pas le droit de vote, j'ai laissé la parole aux membres du jury. Je n'ai pas décidé, en tant que président du jury, de donner le contrat à n'importe qui, je ne pense pas qu'on ait bradé la qualité.

J'ai toujours été gêné par les critères à l'entrée, une thèse dure longtemps et la personne qui commence une thèse n'est pas la même à l'entrée et à la sortie. Je suis prudent quant aux notes, qui doivent être prises avec précaution, je ne pense pas que ce soit la meilleure manière d'évaluer la qualité, on peut réfléchir à introduire une lettre de recommandation dans la sélection pour avoir des critères plus affinés.

Concernant les lettres de doléances des doctorants, elles ont été discutées au collège des écoles doctorales, en présence des élus doctorants, la question a été tranchée par la Vice-présidente de la commission recherche. Je suis conscient qu'il a des problèmes, c'est pourquoi je souhaiterais avoir un contact plus direct avec les laboratoires et que je proposerais un jour de réception des doctorants. Je rappelle que le directeur de l'école doctorale ne dirige pas les doctorants, il intervient quand il y a des problèmes.

Nader Nefzi

J'ai quelques remarques et quelques questions. M. Gallouj, vous avez dit que vous vouliez créer un colloque, je vous rappelle qu'il existe déjà. Vous avez parlé du problème de taux de plagiat, l'ancienne direction a proposé des solutions comme les formations à Compilatio. M. Pécoud, vous proposez des thèses à mi-temps pour les doctorants qui n'ont pas de financement, mais cela existe déjà. Vous parlez de supprimer les critères pour relier cela avec la qualité, je pense que supprimer les critères de note de 14 ou la mention « bien » n'est pas une bonne idée parce qu'il y a sur la plateforme de candidature une case pour expliquer pourquoi on a moins de 14 ou pas de mention « bien », donc on peut déjà accepter des candidats qui ne répondent pas à ces critères.

Les questions : Quelle est votre stratégie pour augmenter les contrats CIFRE ? Nous n'avons plus accès aux formations du CFDIP, quelle est votre solution pour remplacer ces formations ? Comment allez-vous améliorer l'image de l'école doctorale sur le plan national et international ? Avez-vous un projet pour augmenter le nombre de contrats doctoraux ? Quelle est votre stratégie pour augmenter le nombre de cotutelle ?

Corinne Vercher-Chaptal

Concernant les formations doctorales, qui constituent un dossier très important de l'école doctorale, c'est une question pour M. Gallouj : quelle est votre vision de ces formations ? Est-ce que vous êtes au courant des dernières modifications et comment vous voyez les choses ?

La deuxième question concerne les doctorants étrangers, il y a des problèmes auxquels ils doivent faire face, quand ils sont en fin de contrat doctoral, ils risquent de perdre leur titre de séjour, qu'est-ce que vous prévoyez sur ce sujet ?

Manuela Ngaba

La première question est pour M. Gallouj, vous avez parlé de sortir de la dimension technique du plagiat, comment envisagez-vous de sortir de cette dimension ?

M. Pécoud, vous avez parlé de la diffusion, au sein de l'école doctorale, publication de *working paper* : comment cela va sa faire concrètement ? Vous avez évoqué le manque de clarté sur les formations, comment comptez- vous améliorer cela ?

Antoine Pécoud

Pour les formations de l'ex CFDIP c'est en cours, nous sommes en discussion avec l'université de Paris, pour que nos doctorants puissent avoir accès à un certain nombre de formations, notamment en anglais.

Concernant la diffusion/publication, c'est un projet embryonnaire. Cela rejoint la question de l'image de l'école doctorale, si elle publie elle donne une meilleure image. J'y pense depuis longtemps car on a des doctorants qui font de très bonne thèse mais publient assez peu car c'est difficile de publier. On a un certain nombre de travaux qui ne sont pas suffisamment valorisés.

Concernant les formations doctorales, il y a un manque de clarté sur la manière dont on accède à l'information. Pour les formations obligatoires, on ne va pas les renégocier avec les laboratoires car ce sont des formations qui concernent tout le monde.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit sur la vision technique du plagiat, il faut continuer à aller chercher des explications au-delà du technique.

Pour la thèse à mi-temps, la question est « est-ce qu'on l'élargit aux personnes qui ont un job alimentaire ? ». La question est donc : à qui on l'applique ?

La question des critères, je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus mais je pense que l'on peut utiliser plus intelligemment les critères de notes en cherchant d'autres indicateurs.

Pour le nombre de contrats doctoraux, je ne peux rien promettre car ce n'est pas du ressort des écoles doctorales. Il faut lutter pour maintenir l'existant et on peut être innovant en travaillant avec, par exemple, l'école doctorale Galilée pour des projets interdisciplinaires.

Camal Gallouj

Pour la remarque de Nader, je sais que le colloque existe déjà mais mon idée est de ne plus faire un colloque mais une journée d'étude, c'est beaucoup moins lourd à organiser, donc cela peut être plus récurrent.

Concernant le taux de plagiat, je veux éviter que le plagiat devienne un business. On a tendance à reporter la recherche de plagiat sur le directeur de thèse car l'école doctorale ne peut pas tout faire.

Pour moi, le plagiat est un job à temps plein, donc il faudrait recruter quelqu'un qui s'en occupe. Il faut éviter de recaler les gens sur le taux de plagiat.

Les critères pour les contrats doctoraux : ma vision de la thèse, c'est que ce n'est pas parce que vous êtes un type brillant que vous faites une bonne thèse.

Concernant l'image de l'école doctorale à l'international, j'ai émis quelques pistes : les universités d'été, l'accueil d'écoles doctorales étrangères.

Pour la cotutelle, c'est souvent une relation entre deux enseignants. Au départ, il n'y a pas de convention, cela vient après.

Pour les contrats CIFRE, il n'y a pas de solution miracle, il faut aller voir les associations professionnelles car on a accès à tous les besoins des grandes entreprises.

Sur la question des formations, je n'ai rien de plus à ajouter à ce qui a été dit par Antoine.

Pour la transition, effectivement c'est un vrai problème. De mon expérience, je sais qu'au niveau des préfectures si le doctorant a un courrier signé du directeur de thèse et du laboratoire, ils sont conciliants.

Les candidats quittent la séance et les membres du conseil passent à l'élection par voie électronique.

Antoine Pécoud est élu au 1^{er} tour :

Antoine Pécoud : 12 voix
Camal Gallouj : 2 voix
Absentions : 4

Le résultat de ce vote sera transmis à la commission recherche du 14 septembre 2021, pour approbation. La prise de fonction sera effective le 15 septembre 2021.

Pascale Molinier, Vice-présidente de la commission recherche, rejoint le conseil à 11h30.
Antoine Pécoud reprend la présidence de séance en tant qu'administrateur provisoire de l'école doctorale.

Point 3: Compte-rendu du conseil des écoles doctorales du 21 juin 2021

Le procès-verbal du CED sera disponible au prochain conseil de l'école doctorale. Quelques points peuvent toutefois être mentionnés :

- Le dispositif de dérogation (exonération) est reconduit pour l'année 2021/2022.
- Le rôle des membres du comité de suivi de thèse : on ne souhaite pas créer de restrictions supplémentaires mais, vu l'arrêté de 2016, il est écrit que les pré-rapporteurs ne peuvent pas avoir joué un rôle dans l'encadrement de la thèse, donc cela exclut que des rapporteurs soient déjà dans le comité de suivi.
- Les professeurs émérites ne peuvent pas présider un jury de thèse ni être pré-rapporteur.

Point 4 : Financements des doctorants

On donnera à chaque conseil un bilan de tous les financements accordés aux doctorants. Nous avons eu peu de demande cette année.

Pascale Garnier :

Donc l'école doctorale soutient les séjours à l'étranger, est-il possible qu'inversement des doctorants qui sont à l'étranger puissent bénéficier d'un soutien pour venir travailler en France ?

Antoine Pécoud :

C'est un peu compliqué car on part du principe que nos doctorants sont basés dans notre université, mais on peut y réfléchir. Il faut voir s'il y a une justification scientifique.

Pascale Garnier :

Il y a, aussi, le problème des formations obligatoires ?

Antoine Pécoud :

Mais peut-on vraiment payer nos doctorants pour qu'ils viennent aux formations obligatoires ? On peut mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de mettre à plat ce que l'on finance.

Sandrine Caron :

Petite précision, avant il y avait des dates précises pour étudier les demandes de financement, mais depuis quelques temps les demandes sont étudiées au fil de l'eau.

Point 5 : Attribution des contrats doctoraux – campagne 2021

Nous avons 15 contrats doctoraux à attribuer. Nous avons eu moins de candidats que d'habitude et nous avons 2 contrats non pourvus. Nous allons, donc, organiser une 2^{ème} campagne à la rentrée. Nous avons eu de bonnes candidatures, des dossiers robustes et nous avons attribué 13 contrats doctoraux.

Le conseil doit maintenant valider la décision prise par le jury des contrats doctoraux. Y a-t-il des questions ou interventions à ce sujet ?

Séverine Ringanadepoulle

Ce n'était pas des dossiers robustes, je voulais ajouter cette précision. Il manque des informations pour 3 candidats : ont-ils fourni leur attestation de réussite au master et leur mémoire de recherche ?

Sandrine Caron

Pour les mémoires, il faut que je vérifie mais pour les attestations, il me semble que oui. De toute façon, je vais revérifier tout cela car pour établir leur contrat, nous devons avoir leur attestation de réussite.

Pascale Molinier

Je suis un peu embarrassée, je vais prendre des précautions dans mes propos. Je ne veux pas remettre en question la décision du jury, je veux juste que vous connaissiez ma position et que l'on s'y prenne différemment la fois suivante. Cela concerne la candidate de l'UTRPP qui a déjà réalisé une partie de sa thèse à l'EHESS. Je ne doute pas de la qualité de la candidate, ce n'est pas un problème de cette candidate, c'est plus un problème de fond.

Je ne trouve pas équitable que quelqu'un qui a eu l'opportunité de faire 4 ans de thèse bénéficie d'un contrat doctoral. Je ferai connaître ma position auprès du directeur du laboratoire et de la directrice de thèse.

Je pense qu'il faut qu'on en tienne compte pour la suite, il y a des conditions d'équité entre les candidats, ils sont censés être tous en 1^{ère} année, on interdit à un doctorant en 2^{ème} année de se présenter et là on a quelqu'un qui aura fait 7 ans de thèse, dont les trois dernières années auront été financées. Ce sont des dossiers où il faut faire très attention, afin que cela ne crée pas des précédents.

Pascale Garnier

Cette doctorante a-t-elle été financée précédemment ?

Antoine Pécoud

Non, elle n'a pas été financée.

Nader Nefzi

Est-ce qu'on va voter sur la liste ?

Antoine Pécoud

Oui, on vote sur la liste, sauf si certains souhaitent voter par candidat mais cela paraît compliqué de revenir sur l'examen des dossiers.

Hakima Megherbi

Est-ce qu'on vote aussi sur les missions d'enseignements.

Antoine Pécoud

Non, il y a une commission qui se réunit prochainement pour cela, ce n'est pas l'école doctorale qui décide.

Hakima Megherbi

Pour revenir sur la candidate de l'UTRPP, je n'avais pas compris qu'elle avait déjà été inscrite en thèse, du coup cela n'a pas fait l'objet de discussions.

Antoine Pécoud

C'était mentionné dans son CV, mais il aura peut-être fallu mettre le directeur du laboratoire dans la boucle pour savoir si cela avait été discuté au sein du laboratoire.

Pascale Molinier

La doctorante va avoir une codirection avec le Brésil, est-ce que cette codirection existait déjà ?

Antoine Pécoud

Je ne sais pas, ce n'était pas indiqué dans son dossier.

Karima Guenfoud

Cela me déplaît que l'on dise que les dossiers ne sont pas robustes, cela donne l'impression qu'on a distribué des contrats à des doctorants qui seraient moyens, cette année. Je trouve cela assez désagréable.

Antoine Pécoud

Je suis solidaire des membres du jury, ils ont de l'expérience. Il y a eu une assez forte unanimité sur les décisions du jury. On ne va pas revenir sur le travail du jury.

Françoise Palleau

Merci Karima Guenfoud d'avoir mentionné cela, on a tous le droit d'avoir une opinion mais avoir un jugement sur un groupe, en disant qu'ils ne sont pas terribles, ce n'est plus une opinion, on est à la limite de la calomnie.

Antoine Pécoud

Je pense qu'il est toujours délicat de critiquer, après coup, les décisions du jury dont on a fait partie, on doit essayer de rester solidaire de ce jury.

Séverine Ringanadepoulle

Nous avons lutté, Nader Nefzi et moi, pour que certains critères soient respectés et cela n'a pas été le cas. Je modifierai mes propos : on ne peut pas dire que tous les dossiers n'ont pas été robustes mais c'était le cas de certain.

Pascale Molinier

J'ai entendu ce qu'ont dit les doctorants, je ne l'entends pas comme de la calomnie mais comme un point de vue critique.

Manuela Ngaba

Nous, au moment où nous étions candidats, il y a eu certaines exigences qui nous ont été demandées, c'est plus un souci d'équité par rapport aux doctorants des années antérieures.

Résultat du vote :

Pour : 11 voix

Absentions : 6 voix

Ne prend pas part au vote : 1

Point 6 : Examen de la candidature en doctorat de Madame Escarmant

Antoine Pécoud

C'est un dossier dont on a déjà beaucoup discuté. Il s'agit d'une candidate qui a voulu s'inscrire en thèse et qui a été refusée par l'ancien directeur de l'école doctorale et la vice-présidente de la commission recherche. L'université a été assez unanime à refuser l'inscription.

Mme Escarment a porté l'affaire devant la médiatrice de l'Education nationale parce qu'elle estime avoir été discriminée par rapport à son âge.

Vous avez les documents concernant ce dossier et notamment le courrier qui indique les raisons du rejet du dossier : d'une part le projet professionnel n'était pas suffisamment étayé, et d'autre part la candidate n'a pas d'équivalent du master 2.

Le courrier de l'ancien directeur, qui n'était pas destiné à la candidate mais à son directeur de thèse, mentionne l'âge de la candidate mais il est évident dans le courrier qu'il n'y a aucune intention de discrimination de la part de l'ancien directeur.

Mais la seule mention de l'âge peut servir à ouvrir un dossier de discrimination.

Selon l'arrêté ministériel sur le doctorat, le conseil de l'école doctorale peut décider d'inscrire en thèse des personnes qui n'ont pas de Master 2, à titre dérogatoire. Ce n'est donc pas le directeur ou le bureau qui décide de cela mais le conseil par un vote.

On s'est donc mis d'accord avec la médiatrice de l'Education nationale pour qu'il y aurait un vote du conseil.

Dans le dossier qui vous a été transmis, vous pouvez constater que la candidate à une maîtrise ce qui correspond à un Bac + 4.

Nous allons, donc, voter et je communiquerai le résultat de ce vote à la médiatrice.

Pascale Molinier

Je voulais ajouter que le président de l'université s'est prononcé contre cette inscription et qu'il maintiendra cette position.

Antoine Pécoud

Nous allons passer au vote : êtes-vous favorable ou défavorable à l'inscription de cette candidate ?

Résultat du vote :

Défavorable : 16 voix

Absentions : 1 voix

Ne prend pas part au vote : 1

Point 7 : Questions diverses

Manel Toumi

J'ai une question concernant la réinscription pour les doctorants qui ont obtenu l'exonération jusqu'en juin 2021 : cette réinscription est valable jusqu'à quand ?

Antoine Pécoud

Pour les réinscriptions, si vous avez bénéficié de l'exonération en 2020/2021, vous devez vous réinscrire en 2021/2022 pour toute l'année, et vous aurez alors la tolérance habituelle pour une soutenance jusqu'en décembre 2022.

Nader Nefzi

Qui va prendre le relai après Sandrine pour la gestion de l'école doctorale ?

Antoine Pécoud

C'est une question qui relève du BRED, pas de l'école doctorale, mais pour l'instant c'est Sandrine Caron qui continue à remplacer Viviane Birard encore pour quelques mois. On vous tiendra informé de la suite.

Alexandra Lépine

Cela ne dépend pas du BRED, car officiellement le poste dépend de l'UFR LLSHS et le BRED l'a pris en charge.

Antoine Pécoud

Si il n'y a plus de questions, nous terminons ce conseil, je vous remercie tous d'y avoir participé.